

# Plouvorn infos

Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

N° 342

Septembre 2020



État Civil

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 15 juin 2020 est approuvé avec cinq votes contre de MM Ingrid Oehler, Morgane Kermaal, David Grall, Philippe Guillerm, Philippe Bras.

**Finances Communales** : La Commune loue la maison dite « Maison de la Fontaine », bâtiment communal situé au 16bis, rue Capitaine de Menou, à l'Association La Petite Récréée selon un bail signé le 14 février 2018. La Maison des Assistantes-Maternelles y est installée. Le 3 avril 2020, une demande de dégrèvement du loyer nous est adressée en raison de pertes financières consécutives à l'arrêt d'activité avec la pandémie Covid-19. Les élus acceptent le versement d'une subvention de 550 €, représentant un mois de loyer. Contre : P. Guillerm et I. Oehler. Abstentions : C. Moal, M. Kermaal, David Grall, P. Bras.

Les élus s'accordent sur une liste de plouvornéens proposés pour figurer en qualité de commissaires sur la Commission Communale des Impôts Directs. M. Philippe Bras s'interroge sur le recouvrement de l'impôt par toutes les personnes pressenties. Abstentions : D. Grall, P. Guillerm, I. Oehler, M. Kermaal

**Urbanisme-Environnement-Développement Durable** : Les élus approuvent les installations et rénovation des éclairages publics suivants : Rue de Pen Ar Valy : 12 points lumineux, Rue des Chemins Verts : 5 points lumineux, Rue de la Garenne : 10 points lumineux. Vote : 1 abstention : P. Guillerm. Rue de Lambader - rue d'Argoat : 9 points lumineux. La participation communale demandée s'élève à 36.090 €. 1 abstention : P. Guillerm.

Sur le site du complexe sportif de Bel Air, les fourreaux et massifs des candélabres sont installés dans un premier temps par les employés communaux, pour permettre l'enrobé d'une aire de stationnement.

Les travaux de réfection de la Venelle du Patronage sont retenus pour être subventionnés sur l'année 2020 par le département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police. 1 abstention : Ingrid Oehler.

Le lotissement privé de trois lots projeté rue de Penvern portera l'adresse : « Impasse de Penvern ». L'attention sur ce secteur sera portée sur la signalétique des points d'adresse. 2 abstentions : Philippe Guillerm et Morgane Kermaal.

La vente d'un délaissé communal au 3, rue des Moineaux auprès de particuliers est actée moyennant le prix d'1€/m<sup>2</sup>, plus les frais de notaire, géomètre à la charge des demandeurs. 1 abstention : Mariannick Judeau.

Sur la rue du Guéven, les travaux de réfection de la chaussée sont en cours de réflexion avec une attente de chiffrage des travaux.

**Espace Rural** : L'aliénation d'une partie de la voie communale N° 21 à « Calarnou » à l'E.U.R.L. Palut est actée au prix de 1 €/m<sup>2</sup>, plus les frais correspondants à la charge du demandeur. En sus, une somme de 10.000 €. est demandée comme la voirie a été revêtue en enrobé en 2016. La servitude d'accès à la canalisation d'eau potable est conservée. 1 abstention : Mariannick Judeau.

Le 27 août à 19 h à la salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou a eu lieu une réunion présentant la distribution à la rentrée de nouveaux conteneurs de tri sélectif.

Les travaux de numérotation des points d'adresses en campagne sont bien avancés et seront présentés aux élus à la rentrée.

**Matériels service technique** : Une nouvelle tondeuse de marque Grillo est acquise au prix de 30.334 €.H.T, en déduisant la reprise de l'actuelle tondeuse Grillo vieille de 7 ans. 1 abstention : Ingrid Oehler.

## DECES

**Lynda BOULC'H, 52 ans**  
7 rue du chemin vert  
**Anne CORNEC, 89 ans**  
Résidence St Roch

## NAISSANCES

**Soen CAIGNARD,**  
Kergoulouarn  
**Inès CORVEZ,**  
6 Kerguédal  
**Livio MOIZEAU JANIN,**  
6 rue de Croas Hir  
**Iz'ia COULOIGNIER**  
Kerguédal  
**Romie MARHIC,**  
14 rue des Oliviers  
**Romane BIHAN,**  
Lannarin



## HORAIRES D'ÉTÉ

du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

	BODILIS	PLOUGOURVEST SIZUN
Lundi	8h30-12h 13h30-18h30	9h-12h 14h-18h30
Mardi	8h30-12h 13h30-18h30	14h-18h30
Mercredi	8h30-12h 13h30-18h30	9h-12h 14h-18h30
Jeudi	8h30-12h 13h30-18h30	Fermé
Vendredi	8h30-12h 13h30-18h30	9h-12h 14h-18h30
Samedi	8h30-12h 13h30-18h30	9h-12h 14h-18h30

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

**Plan d'eau :** La reprise du stationnement au-dessus du plan d'eau et jusqu'à l'Espace Culturel, actuellement sablé, est acté en enrobé, dans le cadre du marché à bons de commande, pour un coût de 14.487 €.H.T. de travaux.

Une discussion est engagée sur les autres possibilités de revêtement existantes. Des ambiances paysagères distinctes de l'enrobé sont remarquées dans des communes voisines, valorisant le site et permettant de canaliser l'écoulement des eaux pluviales. Sur les projets à venir cette réflexion devra être poursuivie.

**Equipements sportifs :** Le terrain de football enherbé de Bel Air bénéficiera d'un marquage, l'installation des équipements de buts, de poteaux de corners, ... et les mesures de contrôle pour 4.680 € T.T.C, effectués par l'entreprise Jo Simon.

**Communication :** La réglementation pour l'affichage des panneaux d'affichage en entrée de bourg est en cours de discussion en commission. Les travaux sur le panneau lumineux avec le changement du mat accidenté a eu lieu cet été et le remblaiement a été par la suite effectué avec les services techniques.

**Action Culturelle - Vie Associative :** Un protocole est transmis par mail aux associations avec la rédaction d'une charte en leur proposant de la faire signer par chaque membre. Un projet d'exposition de photos de portraits de dimension de 3 x 2 m a été présenté et mis en place depuis sur la façade de l'Espace Jacques de Menou.

**Action Sociale :** Les élus décident l'attribution des subventions communales aux associations dites sociales pour l'année 2020 pour 1.700 €. Voici le détail : La Croix d'Or, 200 € - La Croix Rouge, 100 € - ADAPEI, 100 € - Les Resto du cœur, 200 € - Le Secours Populaire, 200 € - Le Secours Catholique, 200 € - ART, 100 € - Présence Ecoute, 100 € - Centre d'Information des droits des femmes et des familles, 50 € - France Alzheimer 29, 100 € - Association Céline et Stéphane / leucémie espoir, 100 € - Rêve de Clown, 100 € - Paysans Solidaires, 100 € - ASAD (association pour le soutien des adultes en difficulté), 50€ - Vote : 1 abstention : Ingrid Oehler.

Nadia Crenn, Adjointe au Maire, informe que la Maison du Guéven devient une antenne de la Maison des Services Publics de Landivisiau nouvellement ouverte auprès de la population.

**Election Sénatoriale du 27 septembre 2020 :** 7 délégués et 4 suppléants sont élus pour participer au scrutin du dimanche 27 septembre de l'élection sénatoriale. Les sept délégués sont : Gilbert Miossec, Marie-Christine Pichon, Grégory Bodériou, Nadia Crenn, Martial Cadiou, Pascale Moigne, Philippe Bras. Les quatre suppléants sont : David Le Scanf, Anne-Hélène Marc, Stéphane Philip, Véronique Boulaire.

**Affaires Scolaires et Enfance :** La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes sera travaillée lors du Plan Educatif Local à la rentrée de septembre. Une visite de la médiathèque-ludothèque de Lampaul-Guimiliau sera également proposée aux membres de la

commission.

**Bâtiments Communaux-Espace Publics-Communication interne-Personnel Communal :** L'agence Héol du Pays de Morlaix a établi pour l'année 2020 un diagnostic des consommations énergétiques des bâtiments communaux. Il constitue une base de travail pour les élus. Une visite s'est déroulée sur les infrastructures dont l'Espace Jacques de Menou, le plan d'eau et les jeux en place à mettre aux normes.

Une réflexion est engagée sur la communication interne entre élus et avec les employés communaux pour faciliter les échanges sécurisés d'information. Des exemples en place dans les collectivités avancées à ce sujet - dont l'intercommunalité - seront prochainement étudiés.

Une réflexion est engagée sur l'évolution des missions du personnel communal. La gestion des équipements et infrastructures communales est mal assurée aujourd'hui. Il est proposé par la commission de modifier un poste communal pour assurer notamment cette mission. De nouveaux besoins tels que les travaux de voirie, les manifestations sur la commune, ..., sont énoncés. A suivre, la gestion des espaces verts sera étudiée dans le cadre des préconisations avancées sur l'aménagement du bourg.

**Centre Communal d'Action Sociale :** Le Conseil d'Administration est en place. Le compte-rendu demeure confidentiel et ne sera pas transmis au Conseil Municipal. Une subvention de 5.000 € a été versée par la Caisse Locale du Crédit Agricole à la Résidence Saint-Roch pour l'acquisition d'un panneau numérique informant sur l'actualité de la Résidence (exemples : parution des journaux, Plouvorn Infos, menus, animations...). Un courrier de remerciement a été adressé à tous les bénévoles et aidants dans le cadre de la pandémie du Covid-19

Monsieur Philippe Guillem regrette l'éviction d'une personne ancien membre du C.C.A.S. Monsieur Gilbert Miossec répond en avoir informé M. David GRALL, élu au C.C.A.S ainsi que la personne concernée. La composition des membres du C.C.A.S. est aujourd'hui clairement arrêtée.

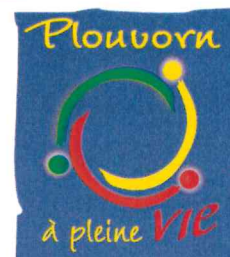
**Questions diverses :** Une mise au point est effectuée par Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, sur le rôle et le fonctionnement des commissions. Les comptes rendus sont adressés à tous les élus par soucis de transparence et d'information. Ils doivent cependant rester strictement confidentiels, alors que des membres non-élus de la liste Plouvorn Autrement pour Tous en ont malheureusement été destinataires. Les membres des commissions discutent en réunion des points les concernant. Le responsable de chaque commission décide des éléments à présenter au Conseil Municipal pour vote ou simplement pour information.

Il est à noter que les commissions n'ont qu'un pouvoir de proposition et ne peuvent en aucun cas prendre un rôle de décision. Un nouveau vœu est adressé à tous les élus pour travailler sereinement, ensemble, de manière positive et constructive dans l'intérêt de la commune.

**RECENSEMENT MILITAIRE :** Tous les français ont obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le jeune doit se faire recenser directement à la mairie de son domicile. Il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des examens, concours. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté.



Communauté  
de Communes  
Pays de Landivisiau



## Modification de la collecte des ordures ménagères sur Plouvorn

### Distribution des conteneurs jaunes

Dès la rentrée prochaine, la collecte des ordures ménagères va évoluer avec pour objectif de faciliter le geste de tri pour l'habitant tout en maintenant les coûts du service. La collecte des ordures ménagères n'aura lieu que tous les 15 jours en alternance avec une collecte des recyclables dans un conteneur à couvercle jaune.

La commune sera divisée en 2 secteurs et sera organisée comme suit

1<sup>er</sup> Secteur : Les quartiers collectés le lundi

---

*Pour ce 1<sup>er</sup> secteur, votre conteneur à couvercle jaune, sera distribué les :*

- vendredi 4 septembre de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
  - samedi 5 septembre de 9h à 12h,
  - lundi 7 septembre de 9h à 12h.
- 

2<sup>ème</sup> Secteur : Les quartiers collectés le jeudi

---

*Pour ce 2<sup>ème</sup> secteur, votre conteneur à couvercle jaune, sera distribué les :*

- vendredi 11 septembre de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
  - samedi 12 septembre de 9h à 12h,
  - lundi 14 septembre de 9h à 12h.
- 

De fait, les grands conteneurs éco-points jaunes et bleus disparaîtront sur la commune. Par contre, le verre (bocaux, bouteilles, pots) sera toujours à mettre dans les éco-points verts, qui eux restent en place (Croas ar Born, Aquadis, Plan d'eau, Salle, Trievin).

En pratique un calendrier de collecte vous sera remis pour connaître les semaines de passage pour chaque conteneur, un mémo tri reprenant les consignes de tri sera au recto de ce calendrier ! 02.98.68.42.41 ou

[environnement@pays-de-landivisiau.com](mailto:environnement@pays-de-landivisiau.com)





DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

**Déploiement du « paiement de proximité » par la DGFIP :** Ce dispositif va permettre aux administrés de régler par carte bancaire ou en numéraire (dans la limite de 300 €) les factures de la vie quotidienne émises par les collectivités, les amendes ou encore les impôts les plus courants chez les buralistes-partenaires de la Française des Jeux (FDJ) agréés.

Sur Plouvorn, le Kool a rejoint le dispositif.

La généralisation du paiement de proximité, qui vient d'être annoncée par les Ministres s'inscrit dans le projet de suppression progressive des espèces au sein du réseau de la DGFIP, tout en offrant aux usagers une solution de paiement nouvelle, plus proche de chez eux et accessible sur des horaires plus larges.

**CHATS EN DIVAGATION :** Nous avons beaucoup de plaintes de chats en divagation dans les propriétés voisines et les jardins. Les propriétaires sont priés de garder leurs animaux de compagnie à leur domicile.



## ESPACE CULTUREL DU PLAN D'EAU

Port du masque obligatoire

**DOCUMENTAIRE DE VOYAGE :** le dimanche 4 octobre à 16h, Martinique-Guadeloupe. Tarifs : plein tarif 6 €, tarif réduit 3 € (scolaires et étudiants), gratuit moins de 12 ans

**Pièce de théâtre, comédie, le samedi 26 septembre à 21h :** la journée de la femme. Infos et réservation : [www.animations-plouvorn.com](http://www.animations-plouvorn.com) ou au café du centre. Tarifs : 15 € / 8 €.

**JOURNÉES PATRIMOINE :** Les journées européennes du patrimoine auront lieu les samedi 19 et dimanche 20 septembre. Le thème 2020 s'intitule « patrimoine et éducation, apprendre la vie ». A plouvorn, les chapelles de Ste Anne et Notre Dame de Lambader seront ouvertes de 10h à 18h, le samedi et le dimanche. Des visites commentées seront proposées par Kristian GALLIC à l'église paroissiale le samedi à 10h30, visite extérieure et intérieure et à la chapelle Ste Anne le samedi à 15h. Les gestes barrières devront impérativement être respectés et le port du masque est obligatoire dans l'enceinte des bâtiments.

### ENSEMBLE POUR PLOUVORN, LISTE DE LA MAJORITÉ

La liste « ensemble pour Plouvorn », élue et majoritaire avec 55,63 % des voix et ses 18 élus sur 23 informe tous les Plouvornéens que, conformément à ses engagements, elle va dépenser toute son énergie pour le développement de Plouvorn et le bien-être de ses habitants. En conséquence elle ne répondra à aucune critique pour polémique par l'intermédiaire du Plouvorn infos, dont l'objet n'est que d'apporter une information objective à tous les Plouvornéens.

Le Maire, Gilbert MIOSSEC et ses 17 colistiers

### TRIBUNE DE LA LISTE « AUTREMENT POUR TOUS »

Toute la liste Plouvorn autrement pour tous, tient à remercier tous les électeurs qui, par leur voix, lui ont apporté leur soutien, et ce, malgré une abstention de plus de 44%, qui ne correspond aucunement au vote de proximité que nous connaissons habituellement. Désormais, nous sommes 5. Cinq élus de « l'opposition » mais surtout d'ouverture et de changement, nous vous défendrons toutes et tous, dans le respect des valeurs démocratiques et républicaines, avec toute transparence sur les actions à mener. Chaque citoyen se doit d'être informé.

#### Des Elus COMBATIFS, mais CONSTRUCTIFS

Les 5 élus représentatifs des 45% qui ont voté pour notre liste Plouvorn Autrement pour Tous, n'acceptent pas les délégations territoriales et syndicales allouées uniquement aux élus de la liste de Gilbert Miossec. Il est impensable au regard du résultat du scrutin du 15 mars qu'aucun des 5 élus de notre liste ne soient nommés dans les institutions territoriales. Mais Philippe Bras, Morgane Kermaal, David Grall, Ingrid Oehler et Philippe Guillem seront vigilants, veilleront à tous les niveaux aussi bien administratif, qu'associatif, et se porteront garants à ce que la démocratie soit respectée. Nous prôtons la clarté, la clairvoyance, démocratie participative, et surtout une anticipation d'actions, non pas au coup par coup mais sur le long terme !

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes disponibles et joignables à tout instant.

Prenez grand soin de vous.....

Ph Bras, Ingrid Oehler, David Grall, Morgane Kermaal, Ph Guillem

## Permanences

**PERMANENCE ACTION SOCIALE :** Nadia CRENN, Adjointe à l'action sociale vous recevra en mairie sur rendez-vous, le samedi 19 septembre de 10h à 12h. Tél : 02.98.61.32.40

**PERMANENCES MAISON DU GUÉVEN :** SECOURS POPULAIRE : permanence, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, 14h à 17h - Contact : 07 69 36 39 06. CDAS (assistante sociale), le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, prendre rendez-vous au 02.98.68.11.46. MAÏA, sur RDV (02.98.63.00.19). Mission locale: permanences les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi sur RDV, en appelant le 02.98.15.15.50. La Plume numérique, aide aux démarches administratives le lundi 28 septembre. Prendre RDV auprès de la MSAP 02.98.68.67.60 ou en mairie 02.98.61.32.40

**HALTE GARDERIE 1000 PATTES :** Tous les mardis, mercredis et vendredis à la maison de l'enfance de Plouvorn, de 8h30 à 17h30. Mardi 15/09 à 10h, rando-poussette au Plan d'eau de Plouvorn. Contact : 06.64.22.28.14 / 02.98.68.42.41.

**MAISON DE SERVICES AU PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Contact : 02.98.68.67.60 ou par mail [msap@pays-de-landivisiau.com](mailto:msap@pays-de-landivisiau.com) -36 rue Georges Clemenceau - 29400 Landivisiau.

## Contact

[www.plouvorn.com](http://www.plouvorn.com)

**Mairie** Rue du Guéven  
29420 Plouvorn

Tél. 02.98.61.32.40

Fax. 02.98.61.38.87

Mail :

[commune-de-plouvorn@wanadoo.fr](mailto:commune-de-plouvorn@wanadoo.fr)



Les articles du mois de septembre

A transmettre pour le 15 septembre

à la mairie, par mail

[rolland.mairie@orange.fr](mailto:rolland.mairie@orange.fr)